

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En EXERCICE</b>	<b>19</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>12</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>13</b>

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>
12/01/2026

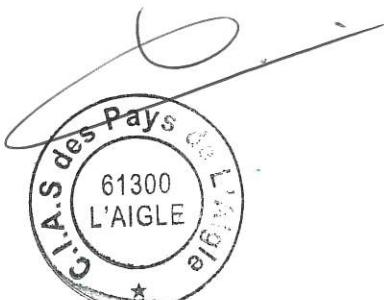
<b>OBJET</b>
<b>Aides du CIAS dans le cadre du partenariat FSL-FAFI.</b>

Acte reçu en préfecture le  
**02 février 2026**

Publié en ligne le  
**02 février 2026**

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
des Pays de l'Aigle**

**Séance du 19 janvier 2026.**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du douze janvier, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents** : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Hugo DUPONT, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Nathalie LENÔTRE, Sylvie MOLERO, Delphine PRIEUR, Jean SELLIER, Sophie THERY.

**Pouvoirs** : Isabelle CLOUCHÉ donne pouvoir à Hugo DUPONT.

**Absents excusés** : Isabelle CLOUCHÉ, Camille DAEL, Paule KLYMKO, Abdellah LHESSANI.

**Absents** : Fleur GOSSELIN, Christophe PAPILLON, Nathalie RIBAULT.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec le Fonds d'Aides Financières Individuelles et plus particulièrement du FSL maintien des énergies, le CIAS par le biais de sa commission restreinte, a accordé des aides financières depuis le 24 novembre 2025, pour un montant global de 450€, soit quatre demandes au total. Cette aide est **sous réserve de l'accord du FAFI**.

DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
Famille F	Rai	Impayé d'électricité	50 €	<b>ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI 50€</b>
Famille G	L'Aigle	Impayé d'eau et d'électricité	150 €	<b>ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI 150€ (Eau)</b>
Famille H	L'Aigle	Impayé d'électricité	150 €	<b>ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI 150€</b>
Famille I	L'Aigle	Impayé d'eau	100 €	<b>ACCORD SOUS RESERVE DU FAFI 100€</b>

Considérant la nécessité d'octroyer ces aides aux personnes indiquées sur le tableau ci-dessus, du fait de leur situation,

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus.
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

**VOTE : UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20260119-2026-01-19-007-DE  
Date de télétransmission : 02/02/2026  
Date de réception préfecture : 02/02/2026